

présumées violations de traités internationaux. L'attribution du Prix Nobel de la paix aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies, qui arrive à point nommé, est symbolique de ce nouvel état d'esprit. Les Canadiens en ont éprouvé un sentiment de fierté particulier, car plus de 80 000 citoyens de notre pays ont servi dans les contingents de maintien de la paix des Nations Unies, et 78 d'entre eux y ont laissé leur vie. Comme l'a signalé récemment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, la participation du Canada à chaque initiative de maintien de la paix de l'ONU « n'a été possible que grâce à l'adhésion résolue du peuple canadien aux idéaux et aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies ».

On ne peut par conséquent mettre en doute l'engagement du Canada à l'égard des principes et objectifs de cette organisation. Tous les gouvernements du Canada, sans exception, ont recommandé que le système de l'ONU soit renforcé et que les États membres en tirent parti efficacement. Nous sommes heureux que d'autres membres semblent redécouvrir le rôle important et constructif que peuvent jouer les Nations Unies. En particulier, je tiens à souligner l'appui qu'a dispensé l'URSS au Canada pour l'épauler dans son travail de maintien de la paix en Iran et en Iraq. Ce geste, parmi d'autres, témoigne d'une nouvelle attitude de l'Union soviétique à l'égard des Nations Unies, et il y a lieu de s'en réjouir.

Le Canada a toujours envisagé dans un esprit positif les propositions visant le renforcement des mécanismes de l'ONU et l'amélioration de ses façons de procéder, précisément parce qu'il croit fermement à la prépondérance de son rôle pour la paix et la sécurité. Nous allons continuer à œuvrer en ce sens. C'est pourtant le même intérêt pour la viabilité de l'ONU qui nous a incités à la prudence lorsqu'il était demandé de réaménager en profondeur les structures existantes ou de mettre sur pied des institutions supplémentaires ou parallèles.

Le Canada est d'avis que la Charte des Nations Unies demeure entièrement valide et n'a aucun besoin d'être réécrite. Nous ne voyons pas non plus l'utilité d'une révision majeure de nos structures institutionnelles; pas plus que nous ne voyons pourquoi il faudrait choisir parmi les principes qui sous-

tendent actuellement les institutions de l'ONU afin de réorienter complètement notre démarche. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une détermination et d'une volonté politique soutenue afin de tirer le meilleur parti possible des mécanismes déjà en place. Cela s'applique a fortiori dans les domaines de la paix, de la sécurité et du contrôle des armements.

Il faut bien admettre qu'en matière de désarmement, le dossier récent de l'ONU, et en particulier de cette commission, n'a rien de reluisant. Certes, des progrès notables ont été réalisés. Entre autres, les séries de principes communs élaborées par la Commission du désarmement au sujet de la vérification et des mesures propres à accroître la confiance, sont des éléments solides. Mais, dans l'ensemble, il n'y a pas de quoi pavoiser. À la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, il n'y a pas eu de consensus sur le document final. Au sein de la Première commission, il y a eu ces dernières années une prolifération de résolutions et une dispersion générale des efforts.

On pourrait faire valoir que cette situation n'est qu'une illustration du rôle de sismographe politique du présent forum, et qu'elle traduit fidèlement la diversité et les désaccords inévitables de la communauté internationale lorsqu'il faut traiter de questions difficiles et délicates comme la paix, la sécurité ou le contrôle des armements et le désarmement. Bien entendu, il s'agit là d'une fonction légitime et nécessaire de ce forum. Aucun des participants qui se trouve ici ne devrait se sentir gêné d'exprimer avec franchise et vigueur les vues et les intérêts de son gouvernement.

Toutefois, nous ne sommes pas ici seulement pour prendre acte des positions nationales. Si nous voulons exercer une influence réelle, si nous voulons contribuer à la conciliation d'opinions divergentes et à l'établissement de priorités pour un effort international concerté, nous devons aussi chercher des terrains d'entente. Sur le plan concret, cela signifie que nous devons essayer de réduire le nombre des résolutions; nous devons nous efforcer d'adopter par consensus autant de résolutions que possible; et nous devons faire preuve d'esprit critique et de réalisme avant d'engager d'autres instances à prendre des mesures ou des initiatives particulières. C'est à ces conditions seulement que nous pouvons espérer raisonnable-

ment exercer une certaine influence sur les délibérations et les négociations qui ont cours ailleurs, notamment à la Conférence sur le désarmement.

J'ai donné un aperçu de la façon dont nous entendons aborder les délibérations cette année au sein de la présente commission. J'aimerais maintenant ajouter quelques remarques sur les sujets et dossiers auxquels ma délégation accordera une attention prioritaire.

À peu près tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'une vérification efficace est un élément essentiel du processus de désarmement et de limitation des armements. Sur le plan concret, ce consensus s'est traduit par la série de principes de vérification adoptés aux deux dernières sessions de la Commission du désarmement de l'ONU. Le Canada espère que la présente Assemblée générale souscrira sans réserve à ces principes. En outre, le Gouvernement du Canada est convaincu que les Nations Unies peuvent contribuer grandement à promouvoir et à faciliter une vérification efficace. Nous avons donc examiné de près, et dans un esprit positif, différentes propositions concernant le rôle de l'ONU à ce chapitre. Nous avons eu des consultations étroites avec les gouvernements qui les ont présentées. Nous voulons surtout que l'ONU puisse assumer un rôle approprié de vérification qui renforcera le processus de limitation des armements et du désarmement, en facilitant la conclusion et la mise en œuvre d'accords pertinents, et qui rehaussera l'autorité et la crédibilité du système des Nations Unies. Après mûre réflexion, nous pensons que la prochaine étape devrait consister en une étude d'experts sous l'autorité du Secrétaire général. En collaboration étroite avec plusieurs autres délégations, le Canada parrainera donc une résolution visant une telle étude, tout en souscrivant aux principes convenus à la Commission du désarmement.

En ce moment, le monde est peut-être plus sensibilisé que jamais au caractère odieux des armes chimiques. Nous pourrions nous féliciter de cette sensibilisation nouvelle si elle n'avait pour cause l'utilisation déplorable et répétée de ces armes dans la guerre du Golfe, qui a été révélée dans les enquêtes et les rapports du Secrétaire général à ce sujet. Le Canada, comme de nombreux autres pays, s'est réjoui de l'appel du Président Reagan en vue d'une conférence visant